



N° 22

juin 2009

Dans ce numéro :

<b>SOMMAIRE</b> : tribune du conseil	p. 1
Infos pratiques.....	p. 2
- zone 30.....	p. 3
- association foncière.....	p. 3
- nuisances canines.....	p. 3
- encore les pompes.....	p. 3
- travaux 2009.....	p. 4
- travaux EDF.....	p. 4
- travaux de voirie.....	p. 4
- sous le soleil.....	p. 4
- valeur locative moyenne.....	p. 5
- choix de l'école.....	p. 5
- hommage à Sylviane HUMBERT...	p. 5
- WI-MAX.....	p. 6
- éclairage public.....	p. 6
- départ de M. GOMEZ.....	p. 6
- soyons vigilants.....	p. 6
- l'église.....	p. 7
- budget 2009.....	p. 7
- synthèse du budget 2009.....	p. 8
- station d'épuration.....	p. 9
- profitons de la crise.....	p. 9
- les dépenses obligatoires.....	p. 10
- réunion publique.....	p. 11
- réponse de la poste.....	p. 12
Communauté de Communes	p. 12
- accueil de loisir	p. 12
- Activités des associations.....	p. 13
État civil.....	p. 14
Les commerces.....	p. 15

# SAINT SEINE INFOS

Bulletin semestriel d'information de la commune de Saint-Seine-sur-Vingeanne



*La Tribune du Conseil...*

## Indifférence !

L'éditorial du « Saint Seine Infos » n°12, de juin 2004, consacré aux impôts locaux, soulignait le manque d'équité entre les prélèvements effectués par l'État et ceux concernant les collectivités locales, peu soucieuses de mettre à jour un système basé sur des éléments datant de 1970.

Depuis cette constatation, les taxes basées sur les valeurs locatives, ont encore augmenté de façon importante, sans que cela n'interroge les hommes politiques.

Les interventions auprès des élus n'ont pas suscité un enthousiasme excessif, nous faisant penser que mettre en lumière l'opacité de la fiscalité locale, n'est pas bon pour l'intérêt de certains. Très récemment, l'intervention du maire dans les colonnes du « Bien Public » du vendredi 24 avril, pour dénoncer le manque d'équité des impôts locaux et souligner le manque d'empressement des maires à faire évoluer les valeurs locatives, n'a pas, jusqu'à présent, soulevé la moindre réaction.

Les conseils municipaux successifs, ont voulu, de manière logique, limiter cette pression fiscale en n'augmentant pas les prélèvements au profit de la commune. Aujourd'hui on constate que c'est au détriment des finances communales. Ce choix ainsi que la baisse de certaines dotations, les char-

ges de fonctionnement qui augmentent tous les ans, ont réduit notre capacité d'investissement de plus de 70% depuis 1981. (\*)

La mise à jour des valeurs locatives (voir page 5) de certaines maisons, a permis de récolter des fonds supplémentaires et de retarder l'augmentation des taux. Il n'était pas possible de continuer sans prévoir un ajustement des taxes au profit de la commune. Il en va de notre responsabilité de gestionnaire. Nous sommes dans l'obligation d'ajuster les taux pour disposer d'une capacité d'autofinancement suffisante afin de faire face à des investissements nécessaires à l'évolution de la commune. Cette augmentation de 3%, des taux d'imposition, représente en moyenne 9€ par foyer fiscal. Cela ne sera cependant pas suffisant pour effectuer l'ensemble des travaux que chacun souhaite. Nous aurons encore des choix à faire dans les années qui viennent en privilégiant l'essentiel au détriment du superflu et du tape-à-l'œil.

(\*) Détail page 8

(1981 : taxe d'habitation = 4,38%, taxe sur le foncier bâti = 12,1%, taxe sur le foncier non bâti = 29,5% et taxe professionnelle = 19,7%. 2008 : taxe d'habitation = 5%, taxe sur le foncier bâti = 11,59%, taxe sur le foncier non bâti = 28,12% et taxe professionnelle = 7%)

## INFORMATIONS PRATIQUES

Permanence du maire, Monsieur **Louis GENTILHOMME**,  
le vendredi de 16 h à 18 h.

Par ailleurs, une PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE est assurée par :  
Le maire, monsieur Louis GENTILHOMME : 06 74 79 63 83  
Le premier adjoint, monsieur Christian CHARLOT : 06 87 46 82 15  
Ou le second adjoint, monsieur Gérard FAIVRE : 06 74 79 63 82

### Secrétariat de mairie :

- ◆ Le lundi de 10h à 12h ;
  - ◆ Le jeudi de 9h à 12h ;
  - ◆ Le vendredi de 16h à 18h
- Tél : 03 80 75 89 29**

**Service postal** : assuré par la boulangerie. Tous les jours, sauf le mercredi et le dimanche

**EDF** : 08 10 33 30 21 ; **SAUR** : 03 80 68 22 22 ; **SMOM** : 03 80 95 21 10

**Ordures Ménagères et Tri Sélectif** : passage le mardi matin. Sortir les caisses la veille.

**DECHETTERIE** : ouverture : mardi et jeudi de 15h à 18h ; le samedi de 14h à 17h

Adresse E-mail de la mairie :  
saintseine.vingeanne@free.fr

Adresse Internet... :

<http://saintseine.vingeanne.free.fr>

Fax : 03 80 75 89 29

**Maternelle** : École de Fontaine-Française (5km : Transport scolaire). 03 80 75 90 09

**Collège** : Fontaine-Française (transport scolaire et restauration). 03 80 75 80 32

**Communauté de communes** : 03 80 75 83 37

**CHAMBRES D'HÔTES** : Château de Rosières : 03 80 75 96 24 (voir site internet)

**HÔTEL** : voir Fontaine-Française (chef lieu de canton, 5km du village)

**LOISIRS** : SALLE POLYVALENTE

(location salle : Madame Danièle

BOUCHARD (03 80 75 88 78 )

Club et terrain de foot : voir associations.

### Les Associations :

- ⇒ Les Sapeurs-pompiers (amicale).
- ⇒ Le club du 3<sup>ème</sup> age (RDV le mercredi tous les 15 jours d'octobre à mai, à la salle polyvalente)
- ⇒ Le club de Foot : formation à partir de 6 ans. Responsable : Mr LÉVÊQUE : 7, impasse du château, 21610 MONTIGNY sur VINGEANNE : 06 83 26 15 94
- ⇒ « Saint Seine à la Recherche du Temps », collecte d'objets anciens ; expositions.
- ⇒ Les chasseurs.

**Pompiers 18 ; Gendarmerie Fontaine-Française : 03 80 75 82 10**

Hôpital de Gray (15km du village) : Urgences, Radiologie.

**SAMU : hôpital de Dijon (40 km du village) TEL : 15, portable : 112**

Bibliothèque de Fontaine-Française : 03 80 75 99 86

Ouverture : le mercredi de 15h à 17h, les vendredi et samedi de 9h30 à 11h30.

**Santé ...sur la commune de Fontaine-Française (5km) :**

Docteur BRUNET 23 rue Henri Berger : 03 80 75 93 19

SCP des Docteurs JOYANDET et SCHOULER rue de la Maladière : 03 80 75 80 18

**En cas d'absence de médecin appeler le 15**

Pharmacies : Fontaine-Française : 03 80 75 80 16, Selongey : 03 80 75 70 52, Autrey-lès-Gray : 03 84 32 32 76

Infirmière : 0. BRULEZ : 03 80 75 84 18

Radiologie : VELAY-ALTOM à Gray : 03 84 65 00 38

Orthophonie, Assistante Sociale : assurés à la Maison du Val de Vingeanne : 03 80 75 83 37

MAPA, Maison d'Accueil des Personnes âgées : 03 80 75 83 22

**Aide sociale :**

Assistante sociale : Mme Aude SALOMON : 03 80 95 70 00

**ZONE 30**

Vous l'avez constaté elle a subitement disparu sans crier gare !

Averti par un appel téléphonique de la DDE nous avons réagi et demandé la remise en service de cette zone 30, ainsi que celle prévue rue de Fontaine, et proposé la mise en place de ralentisseurs sur les CD 30, 30C, et 30 F (entrées de Saint Seine route de Pouilly et route de Rosières).

Il ne vous a sans doute pas échappé que la vitesse est toujours excessive dans les rues du village.

Devant le manque de civisme des automobilistes, nous avons décidé de solliciter les services du conseil général et de la DDE pour étudier les possibilités de compléter l'arsenal. Nous étendrons sans doute la mise en place des ralentisseurs à certaines rues (rue Basse, rue du Mur) où de nombreux riverains s'inquiètent pour la sécurité des enfants.

**Notre campagne devient-elle un immense chenil ?**

Nous constatons que nos compagnons les chiens deviennent de plus en plus nombreux dans le village. Nous allons avoir un gardiennage sans doute efficace, mais aussi nombre de nuisances, aboiements intempestifs, déjections, etc ...

Nous attirons l'attention des propriétaires sur la nécessité d'avoir une maîtrise totale sur l'animal, afin de l'empêcher de faire sur les trottoirs, même non goudronnés et d'aboyer sans raison. 80% des troubles de voisinages proviennent des aboiements.

**DE NOUVEAU LES POMPES !**

*Merci pour eux !*

Après une longue accalmie nous sommes de nouveau intervenus les 8 et 29 avril, sur les deux pompes de relevage, bloquées par une serpillière et un gros caillou. Nous avons également trouvé des lingettes et aussi des sacs plastiques.

Certains confondent eaux usées et ordures ménagères. Il est bon de rappeler que la canalisation qui assure le transit entre le domicile et la canalisation principale, appartient à l'habitant des lieux. En cas obstruction celui-ci devra la faire déboucher à ses frais. Au delà, il appartient à la commune d'en assurer le bon fonctionnement.

Certaines entreprises profitent de ces incivilités pour faire payer très cher leurs interventions. En tant qu'élus, nous avons encore un certain sens du service et mettons les mains et le nez dans des matières peu ragoûtantes et dangereuses pour la santé. Sans doute une situation qui ne tardera pas à prendre fin. Nous n'avons pas été élus pour faire cela.

La société ESTIVALET est intervenue, début mai, pour déboucher la canalisation vers le stade. La facture est de 455€! À chacun de calculer les augmentations à venir.

Dernière minute : le mercredi 20 mai, le poste de relevage de la rue de Fontaine était disjoncté. Les 2 pompes étaient bloquées par des serpillières !

L'intervention, par nos soins, a duré 2 heures.

Dans chaque famille le problème doit être évoqué, afin que tous les habitants prennent conscience que ces malveillances à répétitions contribuent, non seulement à augmenter les frais d'entretien de notre réseau, mais aussi à polluer la rivière (les effluents ce sont déversés pendant 5 jours, dans la Vingeanne), c'est une atteinte à l'environnement, punie par la loi.

Le maire a donc décidé d'étudier la possibilité d'engager des poursuites, à l'encontre de cette forme d'incivilité, qui entraîne une dégradation volontaire de l'environnement.

**Renouvellement du bureau de l'association foncière de remembrement**

Comme le prévoit la loi et les règlements, monsieur le Préfet de la Côte d'Or, sur proposition de la secrétaire de la préfecture et du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt et au vu de la délibération du conseil municipal de la commune en date 30 octobre 2008, désignant la moitié des membres appelés à faire partie du nouveau bureau,

Décide que le nombre des membres composant le bureau est fixé à seize.

**Sont nommés pour une période de six ans, membres du bureau :**

- ◆ Le maire, ou un conseiller municipal désigné.
- ◆ Un représentant du directeur départemental de l'agriculture et de la forêt.

**Les propriétaires dont les noms suivent :**

- ◆ M BERGEROT Yves
- ◆ M BOIRIN André
- ◆ M BOURGUIGNON François
- ◆ M CAGNANT Jean
- ◆ M DAUTREY Laurent
- ◆ M FAIVRE Gérard
- ◆ M GRADELET Christian
- ◆ M JACQUINOT Pierre
- ◆ M LEONARD Jacky
- ◆ M MARPEAUX Jean Marc
- ◆ M PECH Paul
- ◆ M PRETET Michel
- ◆ M SOUVERAIN Bernard
- ◆ M SOUVERAIN Frédéric

Le bureau a élu en son sein **le Président, le vice-président et le secrétaire.**

Président : Bernard SOUVERAIN

Vice président : Laurent DAUTREY

Secrétaire : Gérard FAIVRE

**QUELS TRAVAUX POUR 2009 ?**

En plus de l'église, nous allons continuer la réfection des rues et des voies communales.

- ◆ Réfection de la rue de la Garenne pour évacuer les eaux de ruissellement, qui minent le mur de soutènement Coût : 4 620€HT
- ◆ Réfection de la rue du moulin coût 54 059€ Subvention Conseil Général de 40%
- ◆ Enduit sur 1900m pour le chemin du Fahy. Subvention de 10 000€
- ◆ **Point à temps à émulsion de bitume :**
  - Rue de la Solande. Coût : 812€
  - Rue du cimetière. Coût : 5 900€
  - Petite rue de Belle charme. Coût : 853€

- ◆ Fin des travaux du lotissement : enrobé et éclairage public.

Comme vous l'avez sans doute constaté les fenêtres du 1<sup>er</sup> étage de la mairie sont à bout de souffle. Nous avons prévu de les changer pour un montant de 9 630€, avec 30% de subvention de la préfecture.

Le chemin de Verfontaine, dont la réfection n'était pas satisfaisante, a été refait par l'entreprise Eurovia. Nous serons très vigilants sur la tenue du bicouche dans le temps, pour faire éventuellement intervenir l'entreprise.

**Prévisions pour 2010**

- ◆ Mur de soutènement de l'abreuvoir du Cornot à reprendre sur 25 m
- ◆ Monument aux morts à restaurer

**TRAVAUX DE VOIERIE**

Nous avons entrepris de nombreux travaux de voirie, d'extension de réseaux ou de raccordement pour des particuliers, dans le village.

Cela génère des désagréments de circulation nous le savons ... Mais cela a le mérite de freiner la vitesse, parfois excessive, des véhicules. Certains souhaiteraient voir la chaussée retrouver rapidement son état initial, ce n'est pas possible, car il faut impérativement que le sol se stabilise, avant d'entreprendre les finitions.

Sans cette précaution nous recommencerions à nouveau les couches de fermetures. Les moyens financiers de la commune ne sont pas extensibles à l'infini. Des commentaires désobligeants circulent, sur les choix des entreprises, sur la qualité du travail et le transport des matières vers la carrière, ou

sur les mesures visant à obliger « les fous furieux » à ralentir quand ils traversent notre village. Sachez que nous intervenons chaque fois qu'il est nécessaire, mais nous ne mobilisons pas l'appariteur pour en faire la diffusion. Je note que ceux qui sont les premiers contestataires sont aussi ceux qui pourvoient largement au non respect de la bienséance, sans pour cela apporter des solutions autres que verbales. Les « y a qu'à, faut qu'on » ne sont pas suffisant pour trouver des solutions afin d'éviter la tragédie qui ne manquera pas d'arriver si on ne fait rien. Ce sont vos enfants ou petits enfants qu'il faut protéger, alors de grâce, aidez nous à faire en sorte que les inconscients reviennent à la raison !...Faut il encore et toujours rappeler que le maire est responsable de la sécurité des biens et des personnes et face à l'irresponsabilité coutumière, il ne dispose que de peu de moyens.

**TRAVAUX EDF**

Prévu pour l'hiver 2008-2009, les travaux d'enfouissement de la ligne 20 000 volts, dans les rues de la commune, ont été repoussés.

La première tranche, en cours, sur les communes de Beaumont, Dampierre, Lacey et Fontenelle, se termine. L'appel d'offres, concernant St-Seine et Pouilly, sera ouvert au mois de septembre.

La date exacte n'est pas encore fixée, toutefois les travaux n'auront pas lieu avant à la fin de l'année 2009, début 2010.

La gêne sera limitée, comme dans les communes où les travaux se terminent.

Le début des travaux sera annoncé par voie d'affichage.

**SOUS LE SOLEIL**

Comme un grand oiseau, l'échafaudage a déployé ses ailes au-dessus de l'église. Dans un mouvement lent, le long cou de la grue a fait danser au bout de son câble les pièces luisantes qui coiffent maintenant la nef. Quasiment sans un bruit chacune a pris sa place, attendant sa voisine en se parant sous le soleil.

Dialogue muet des compagnons, jeux de mains et de gestes commandant le tournoiement des échelles.

L'église ainsi parée, se prépare à sa grande toilette, s'abritant sous son ombrelle géante.

Qu'en pensent les gargouilles, elles qui ont vu passer tant d'ouvriers, subi ou attendu tant de travaux ? Nous le diront-elles ?

### Les valeurs locatives moyennes, ne sont-elles pas la bête noire des hommes Politiques ?

Nous avons déjà attiré votre attention sur les incidences que peuvent avoir, sur nos impôts locaux, les valeurs locatives révisées par les CCID (commission communale des impôts direct), ou leurs conséquences quand elles en sont restées à la dernière mise à jour datant de 1970. Nous nous sommes procuré auprès des impôts le listing 2008 des valeurs locatives moyennes du département de la Côte d'Or.

Nous avons constaté que la moyenne la plus basse concerne la commune de VILLEDIEU avec une VLM de **580€** et la plus élevée celle de DAIX avec **6 904€**

Saint Seine avec 2 064€ de valeur locative moyenne se trouve être la 400<sup>ième</sup> des 707 communes du département.

La solidarité si souvent réclamée par ceux dont les bases sont les plus faibles, habitent ils des taudis, des maisons insalubres ou délabrées, ou bien les ont-ils rénovés sans faire de déclaration aux impôts ? Le laxisme des maires, car ce sont eux qui porte atteinte à ceux qui respectent la loi.

Nous avons calculé que sur la base de la valeur de Saint-Seine le Conseil Général pourrait, par une remise à plat des VLM (\*), des 399 communes, percevoir une recette supplémentaire de **2 245 483 €**, sans augmenter les taux d'imposition.

Dans notre canton elle s'échelonne de **1 441 €** (Orain)

à **2 921€** (Fontaine-Française). Saint-Seine, Montigny et Pouilly se situe à 2 064€, sept communes ont une VLM inférieure à la nôtre. Cette situation pénalise les recettes de la Communauté de Commune qui doit augmenter le pourcentage des prélèvements pour assurer son budget. Nous avons établi, qu'appliquée aux 7 communes, la VLM de Lacey rapporterait **7 500 €**, soit l'équivalent d'une augmentation des taxes de 4%.

Comme un paradoxe peut en cacher un autre, nous avons découvert que Saint-Seine présente une VLM supérieure à celle de Pouilly-en-Auxois, St-Jean-de-Losne, Vitteaux, Saulieu, Venarey-les-Laumes.

Mais aussi que Fontaine-Française a une VLM plus élevée que Selongey, Auxonne, Is-sur-Tille, Dijon, Nuits-St-Georges, Genlis, Nolay, Montbard, Seurre et Semur-en-Auxois.

C'est à partir de ces bases que vos impôts locaux seront calculés, ainsi que le paiement de la taxe des ordures ménagères pour les communes qui ont fait le choix de la taxe.

Vous constatez l'importance que comporte la mise à jour des bases par les CCID des communes et les inégalités quelles engendrent actuellement.

(\*) valeur locative moyenne

### CHOIX DE L'ÉCOLE DE SES ENFANTS

Toutes les communes ont l'obligation de financer la scolarisation des enfants y résidant. C'est un poste de dépenses importante, surtout pour une petite commune, et les dépenses fixes, indépendantes du nombre d'élèves, sont considérables.

Quand une famille fait, pour de multiples raisons, le choix de scolariser ses enfants dans une école autre que celle dépendant de la commune, elle oblige la commune à participer aux frais de ces enfants dans l'école choisie. La commune de St Seine subventionne à la hauteur du coût des dépenses de fonctionnement d'un élève à l'école de St Seine, comme la loi l'y oblige. Cela ne va

pas sans poser des problèmes pour l'école locale, car plus il y a de financements extérieurs, moins il y a de possibilité d'investir dans l'école du village. De plus, la migration des enfants vers d'autres écoles risque de mettre en péril l'école elle-même, en réduisant l'effectif de la classe.

Le problème risque à se poser avec encore plus de force quand le regroupement sera réalisé à Fontaine Française, la charge sera répercutée sur le contribuable, par le biais de la feuille des impôts locaux.

Soyons attentif à ne pas mettre notre école en péril !

### L'HOMMAGE À MADAME HUBERT BAJOUT

Samedi 2 mai, la commune a rendu hommage à Madame HUBERT BAJOUT qui lui a légué la moitié de ses biens. Une bonne partie des habitants était présente, sous un soleil radieux qui a participé au bon déroulement de la cérémonie. L'équipe municipale au complet autour de son maire, Monsieur LOISEAU maire de Châtillon-Coligny (l'autre commune héritière de Madame HUBERT BAJOUT) et son épouse, Maître JOUVEL, notaire de Grasse et son épouse, Madame DAPRELA, notaire chargée de la liquidation des biens, et son mari, étaient présents pour honorer cette bienfaitrice.

C'est dans le petit cimetière communal que Madame HUBERT BAJOUT repose, selon ses vœux, aux côtés de ses parents. Une pierre tombale sobre, rehaussée d'une vierge très épurée portant une colombe, a été choisie en tenant

compte le plus possible de ses volontés, aidé en cela des propositions de sa sœur. Une plaque faite selon son testament y a été déposée et les deux communes héritières, ainsi que le notaire y ont déposé des fleurs.

Puis l'assemblée s'est déplacée vers le bas du village pour y inaugurer la rue qui porte dorénavant son nom et qui fera symboliquement de Madame HUBERT BAJOUT celle qui relie les deux parties du village, du cimetière à la boulangerie et de la boulangerie au cimetière....

Les participants étaient plus nombreux qu'au départ, d'autres habitants s'étant joints pour l'inauguration de la plaque.

La manifestation s'est poursuivie à la salle des fêtes et la remontée fut plus lente que la descente, mais tout apéritif se mérite !

## WI-MAX

### *Internet haut débit par radio*

Le Conseil Régional à commencé le déploiement du réseau internet à haut débit par radio longue portée, appelé wi-max.

C'est un maillage qui sera installé pour 2010, dans les quatre départements bourguignons.

Un émetteur est prévu sur le château d'eau de Saint-Seine. En raison de sa nouvelle technologie, la couverture sera supérieure à celle du wi-fi et ne nécessitera pas d'être à vue de l'émetteur pour se connecter.

C'est une possibilité supplémentaires offerte aux internautes, concurrentielle du réseau w-fi actuel.

Prochainement un responsable, de cette mise en place, va venir exposer au maire les modalités pratiques.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de ce dossier

## SOYONS VIGILANTS MAIS PAS PARANOS

Des cambriolages opérés cet hiver nous démontrent qui faut être vigilant. Pour la sécurité de nos biens, il est important de signaler en mairie toutes les anomalies que vous pouvez constater : personnes inconnues, véhicule qui semble chercher son chemin etc..

C'est en notant et confrontant toutes ces observations que nos pouvons permettre des recoupements et mettre en échec des préparations de cambriolage. Exemple les comptages de gibiers de nuit, par la fédération de chasse, sont programmés. Un simple appel téléphonique au 06 74 79 63 83, peut dissiper toutes les craintes.

Bien souvent vos observations arrivent plusieurs jours après le constat, elles n'ont plus d'utilité. Elles restent un témoignage inutilisable et n'inquiètent en rien les personnes mal intentionnées, qui peuvent agir sans risque de voir la gendarmerie inter-

rompre leur forfait.

Les voyous ne sont pas des idiots, leur indécatesse est un métier, qui nécessite un repérage des lieux, de jour comme de nuit , une observation de nos habitudes, de nos réactions et des moyens d'alerte etc ... Avec ces informations et. après une étude minutieuse, ils agissent et réussissent pratiquement à chaque fois à disparaître avec les objets dérobés. Pour tenter de faire échec à ces faits, l'observation, l'écoute (des alarmes) et la transmission rapide de l'information (au maire, adjoints ou conseillers), permettra de dissuader les candidats à venir expérimenter leurs talents à Saint-Seine.

Il est évident qu'il ne faut pas voir derrière chaque représentant de commerce un malfrat en puissance. Nous comptons sur la pertinence de vos observations pour la sécurité de tous.

## ÉCLAIRAGE PUBLIC

Nous souhaitons vous encourager à nous signaler , très rapidement, tout dysfonctionnement, afin d'éviter les surcoûts inutiles.

Nous avons, depuis déjà de nombreuses années, décidé des horaires d'allumage de l'éclairage public :

- L'hiver dès la tombée de la nuit une cellule photo électrique commande l'allumage et l'extinction est déclenchée par une horloge à 23 h. À 6h00 l'horloge déclenche l'allumage et la cellule éteint l'éclairage au lever du jour.
- L'été : même principe, allumage dès la tombée de la nuit jusqu'à 24 h et de 6h00 au lever du jour.

Ces deux moyens sont couplés pour assurer le fonctionnement

Il est navrant de constater que l'éclairage puisse rester allumé la journée, sans que nous en soyons informés.

Un simple appel téléphonique, au secrétariat de la mairie, sera suffisant pour que l'employé communal intervienne, ou l'entreprise si le dysfonctionnement engage la sécurité. Cette entreprise intervient tous les trois mois au titre du contrat d'entretien. Si nous devons intervenir pour d'autres raisons, c'est à la charge de la commune. Ce qui implique que nous ne demandons pas une intervention pour une ampoule défaillante.

À titre d'information, le coût de fonctionnement d'un lampadaire est de 55€/par an.

## DÉPART DE MONSIEUR GOMEZ

### *Percepteur de Fontaine-Française*

Pendant plus de quinze années, monsieur GOMEZ, notre comptable, receveur-percepteur des trésoreries de Fontaine-Française et de Selongey, nous a guidé dans la gestion financière de notre commune.

Toujours disponible pour résoudre les difficultés lors de la mise en place de la M14 et la dématérialisation de la comptabilité, il a participé activement à l'élaboration des budgets. Ses conseils nous ont été précieux pour répondre à la Préfecture, quand nos finances ont été mise à mal, en raison d'une promesse non tenue, après l'achat de notre forêt.

Il a rejoint, avec sa famille, son nouveau poste, le 1<sup>er</sup> avril, à Modane, en Savoie.

Il a été remplacé dans ses fonction par madame Sandrine BONY.

**ÉGLISE : ENFIN !**

Voilà 15 ans que le dossier alimentait les conversations... Il va falloir en trouver un autre ! Les travaux de l'église ont, comme chacun a pu le voir, commencé ! Un autre article de ce journal transcrit la mise en place du « parapluie » géant.

Quinze ans de courriers, d'accords, de refus, de lettres de remerciements, de lettres d'annulations, d'appels téléphoniques courtois ou moins courtois... de rendez vous sur place, à Dijon ou Paris, de réunions fructueuses ou non...

Les conseils municipaux précédents qui ont soutenu le dossier voient aujourd'hui leurs efforts récompensés. Nous ne perdons pas de vue que c'est grâce à l'effort collectif de ces quinze dernières années que cette réhabilitation est possible. Au cours des années précédentes, les conseils municipaux successifs ont su alerter nos représentants parlementaires, les conseillers généraux, les préfets, et jusqu'au ministère de la culture.

La conjoncture économique difficile de ces derniers mois a agi comme un détonateur pour notre dossier. Le plan de relance gouvernemental a fait « descendre » des fonds vers les porteurs de projets lourds tels que le nôtre. Il a fallu que la France traverse des difficultés économiques pour que le dossier de l'église aboutisse.

Les travaux de la première tranche dureront 12 mois à laquelle s'ajoutera une tranche supplémentaire de 6 mois. Nous commençons déjà de prévoir les tranches suivantes, mais l'urgence était bien sûr de mettre hors d'eau cet édifice, de remplacer l'ensemble des tuiles plates de la nef, les tuiles « canal » des bas-côtés et les pierres gelées du bas-côté sud et d'arrêter ainsi sa lente, mais certaine, dégradation d'un mur qui se partage en deux.

Paradoxalement, un chantier de 700 000 euros est possible grâce à une crise économique...

**Budget 2009**

L'élaboration du budget 2009 confirme la tendance constatée depuis quelques années, à savoir la diminution de notre capacité d'investissement.

Déjà évoqué dans la tribune du conseil de juin 2004 (saint seine infos N° 12) complété en décembre 2005, les charges de plus en plus importantes (frais scolaires, SDIS, dotation en équipements pour faire face aux aléas climatiques et épidémiologiques), les nouvelles règles de sécurité entraînant des mises aux normes (sécurité des personnes, sécurité des bâtiments et installations électriques, bientôt contrôles énergétiques), les contraintes administratives génératrices de dépenses supplémentaires (envois en recommandés, cartes d'identité, passeports, permis de construire, haut-débit et e.bourgogne), diminuent considérablement notre marge de manœuvre.

C'est au détriment de l'investissement et une commune ne peut évoluer qu'en anticipant les nécessités de demain.

Jusqu'à présent les besoins supplémentaires ont été couverts par la mise à jour des valeurs locatives par la CCID. L'anticipation du remboursement de la TVA, prévue dans le plan de relance, va nous apporter une bouffée d'air. Mais ce ne sera pas suffisant car l'excédent du budget de fonctionnement (dépenses de gestion d'une collectivité) qui s'élève à 14 000€ n'apporte pas de souplesse dans la gestion. Nous ne voulons pas utiliser l'argent placé, du legs, pour équilibrer le budget.

C'est pourquoi le conseil municipal, lors de la réunion budgétaire du 30 mars, a décidé d'augmenter les trois taxes (habitation, foncier bâti et foncier non bâti), de 3%. Soit un prélèvement de 9€ par foyer. Cette année sera l'occasion de faire le point sur tous les travaux en cours ou prévu et d'affiner le budget 2010.

- ◆ Taxe d'habitation : elle passe de 5% à 5,15%
- ◆ Taxe sur le foncier bâti : elle passe de 11,59% à 11,94%
- ◆ Taxe sur le foncier non bâti : elle passe de 28,12% à 28,96%
- ◆ Taxe professionnelle : 7%

## SYNTHÈSE DU BUDGET 2009

## Fonctionnement

dépenses		recettes	
Salaires, indemnités, contributions sociales	60 000€	Vente de bois et affouages	35 100€
Impôts, intérêts emprunt	13 000€	Impôts locaux	77 250€
Électricité	12 000€	DGF, DSR, dotation de péréquation, dotation élus, compensation des exonérations, droits de mutation	66 750€
Carburant, fournitures...	9 800€	Locations	8 500€
Entretien matériels, maintenance	10 500€	Divers	2 000€
Entretien bâtiments, voirie	16 000€		
École, pompiers	8 700€		
Affranchissement,	2 500€		
Relations publiques (1)	6 000€		
Contributions obligatoires (2)	21 000€		
Forêt (3)	16 100€		
total	<b>175 600€</b>	total	<b>189 600€</b>

(1) : repas des aînés, cérémonies commémoratives, aides aux associations

(2) : ramassage scolaire, participations aux écoles extérieures....

(3) : emprunt et entretien ONF

## Investissement

dépenses		recettes	
Travaux forestiers, aménagement	14 108€	Subventions	646 500€
Voierie	108 500€	FCTVA	15 800€
Électricité	11 500€	Lotissement	84 000€
Église	695 000€	Prêt relais	239 808€
Lotissement (fin des travaux)	60 000€	Capacité d'autofinancement	14 000€
Mur de soutènement	14 000€		
Salle polyvalente	4 000€		
Fibre optique (hypothétique)	56 000€		
Mairie	17 000€		
Extension réseau d'eau (travaux 2008)	11 000€		
Divers	9 000€		
total	<b>1 000 108€</b>	total	<b>1 000 108€</b>



## STATION D'ÉPURATION

La réalisation de notre station a été autorisée par l'agence de l'eau RMC (Rhône, Méditerranée, Corse) qui en subventionnera la moitié avec le Conseil Général.

Bien qu'avertie en 2007, la commune de Montigny n'avait pas réalisé, alors, l'impact résultant du retrait de notre commune et n'a réagi, au projet, qu'au moment du lancement des appels d'offres.

Devant les atermoiements de la commune de Montigny, nous avons demandé à l'agence de l'eau d'inviter à St-Seine les maires concernés ; Pouilly, Saint Maurice, et Montigny. À cette réunion manquait le représentant de Montigny. Une deuxième réunion était nécessaire pour mettre les choses au point, aborder le problème de la propriété de la station d'épuration, qui appartient en propre à la commune de Montigny et évoquer les conséquences financières, en cas de départ de la commune de Saint-Seine.

C'est à l'issue de cette réunion que le maire de Montigny a envoyé un courrier au Préfet et au Président du conseil général pour s'opposer à notre station, sans faire aucune mention de l'état de la station, ni du montant de la remise aux normes, tel qu'il a été établi par la SAUR.

Nicolas URBANO, notre conseiller général, informé, décide alors de réunir les intervenants au conseil général. Après avoir entendu les participants, il a été décidé de faire établir un diagnostic de la station d'épuration de Montigny ainsi que des réseaux de Montigny et Saint Maurice. Le conseil général décide d'ajourner le démarrage des travaux de Saint Seine jus-

qu'au mois d'octobre.

Il est envisagé pour l'avenir de créer un syndicat d'assainissement. Nous devons nous retrouver en octobre pour les résultats et prendre les décisions. Cette phase d'investigation doit être conduite par le maire de Montigny.

Quelles alternatives après octobre ?

- ◆ soit création d'un syndicat d'assainissement : la mutualisation des frais d'entretien et de fonctionnement devrait faire baisser sensiblement notre redevance assainissement (sauf si de gros travaux de remise aux normes sont nécessaires). Il n'est pas certains que les autres communes accepteront de payer beaucoup plus pour notre réseau qui est le plus important et aussi pour l'entretien des puits de relevage (nous en avons autant que toutes les autres communes réunies) et de la canalisation de 4km qui va à Montigny.
- ◆ Soit réalisation de notre station en 2010 avec les mêmes conséquences financières pour les autres communes.

La bonne volonté de la commune de Saint-Seine a permis aux autres communes de réaliser que l'assainissement allait leur coûter plus cher, quelque soit la solution retenue.

Muni des autorisations, nous aurions pu continuer la réalisation de notre station, mais il nous a paru indispensable de dialoguer avec nos voisins pour ne pas les mettre devant le fait accompli.

## PROFITONS DE LA CRISE !

De tous les côtés on n'entend et on ne lit que cela : la crise est là, entortillée dans son cortège de scandales en tous genres : scandales financiers liés aux placements hasardeux, scandales des très hauts revenus des chefs d'entreprises qui licencient après s'être copieusement indemnisés, et, plus proche de nous, scandale même autour du tri sélectif confié par l'État à une entreprise, Eco Emballage, qui a fait s'envoler les fonds destinés à être reversés aux collectivités locales en les plaçant dans des paradis fiscaux... Cette crise pointe les aberrations d'un système qui, petit à petit, nous a amené à la dépendance de grands groupes, a tué les services de proximité et, en renvoyant toujours plus loin l'origine des productions, nous a dédouané de toute responsabilité dans le fonctionnement du monde. Comme si, tout nous échappant, nous n'avions plus aucune possibilité d'agir et donc, pouvions faire à notre guise sans que d'autres en payent les conséquences...

Et pourtant cette crise peut être porteuse d'une prise de conscience et amorcer un changement de cap, si tous ensemble, nous essayons de modifier un peu, chacun à sa manière, nos comportements.

Prenons l'exemple du tri sélectif, nous pouvons, pour éviter les dérives et l'énorme surcoût lié à la collecte des déchets, être vigilants à la production de ces déchets. Les contribuables (dont nous faisons partie) paient plus de 50% du recyclage des emballages, alors que les filières d'élimination devraient être financées en totalité par les industriels qui utilisent emballages et sur-emballages. Même si, dans les chiffres, le tonnage des déchets diminue, cela s'explique seulement par le fait que les matériaux lourds sont remplacés par des plastiques, mais ceux-ci sont plus difficiles à recycler. Moins nous jetterons, moins à terme nous aurons à payer, et plus nous contribuerons au respect de notre environnement

C'est par notre vigilance à privilégier des emballages vraiment recyclables (et fait d'un seul matériau), et à rejeter les produits présentés dans des emballages qui finiront à l'incinération, que nous finirons par faire pression sur les entreprises qui mettent ces emballages sur le marché. Celles-ci se verront contraintes, en ricochet, de revoir le financement de ce recyclage au lieu de nous faire payer au maximum l'élimination de ces déchets. « Le meilleur déchet est celui qu'on ne produit pas ». Passer à l'eau du robinet, c'est 10kg de déchets en moins par personne et par an, car même si les publicités d'Eco Emballages vantent les vertus du tri des bouteilles, le meilleur gain environnemental est de ne pas les produire !

L'étiquette « pas de Pub » sur nos boîtes à lettres élimine plusieurs kg de papier de notre bac bleu et contribue aussi à un moindre gaspillage de nos ressources naturelles.

Un petit pot à côté de l'évier pour les matières à composter allège considérablement la poubelle et enrichit nos jardins ou jardinières.

D'autant plus que, dans nos campagnes, nous pouvons consacrer facilement un petit espace pour cela. De plus en plus de personnes, en ville, se mettent au lombricompostage dans leur appartement !

Nous pouvons aussi, pour stimuler les entreprises locales et éviter les gaspillages d'énergie, vérifier la provenance de nos produits, et privilégier ceux qui viennent de moins de 150km. Valable pour les produits agro alimentaire comme les autres ! C'est en agissant de plus en plus nombreux dans ce sens que nous arriverons à freiner cette énorme machine qui broie l'économie locale et détruit notre système écologique.

Profitons de la crise pour changer nos habitudes et retrouver notre bon sens...

## LES DÉPENSES OBLIGATOIRES

L'article L. 1612-15 du CGCT dispose que seules sont obligatoires pour les collectivités territoriales les dépenses nécessaires à l'acquittement des dettes exigibles et celles pour lesquelles la loi l'a expressément décidé.

L'article L. 2321-2 donne une liste (non exhaustive) de ces dépenses :

- l'entretien de l'hôtel de ville ou, à défaut, la location du bâtiment ou du local en tenant lieu ;
- les frais de fonctionnement divers (matériel, mobilier et fournitures de bureau, reprographie, frais de conservation des archives...).
- les indemnités de fonction des élus locaux ainsi que les cotisations à divers régimes, remboursement de frais de formation et divers;
- la rémunération des personnels;
- la cotisation au budget du Centre national de la fonction publique territoriale;
- les traitements et frais de personnel de la police municipale et rurale ;
- les dépenses de personnel et de matériel concernant le service d'incendie et de secours;
- les pensions à la charge de la commune lorsqu'elles ont été régulièrement liquidées et approuvées ;
- les dépenses dont la commune a la charge en matière d'éducation nationale ;
- les dépenses des services communaux de désinfection et des services communaux d'hygiène selon les dispositions prévues par l'article L. 1422-1 du code de la santé publique ;
- les frais de livrets de famille ;
- les frais liés aux cimetières (clôture, entretien, translation) dans les conditions déterminées par le CGCT;
- les dépenses liées à la lutte contre les moustiques;
- les dépenses relatives au système d'assainissement collectif figurant à l'article L. 2224-8 (1<sup>er</sup> alinéa) du CGCT;
- les dépenses liées à la police de la salubrité citées à l'article L. 2213-30 du CGCT;
- les frais d'établissement et de conservation des plans d'alignement et de nivellement, sous la réserve prévue par l'article L. 121-2 du code de l'urbanisme ;
- la part contributive de la commune aux dépenses de la rénovation du cadastre en cas d'exécution à la demande du conseil municipal ;
- les dépenses d'entretien des voies communales ;
- les dépenses d'entretien et de conservation en bon état des ouvrages mentionnés à l'article L. 151-40 du code rural ;
- les dépenses d'entretien des biens autres que les voies transférées à la commune en application de l'article L. 318-2 du code de l'urbanisme;
- les prélèvements et contributions établis par les lois sur les biens et revenus communaux;
- les dépenses résultant de l'application de l'article L. 2122-34 du CGCT;
- les dépenses résultant de l'application de l'article L. 2334-30 du CGCT (indemnité communale supérieure au montant unitaire de la dotation spéciale pour le logement des instituteurs);
- le versement au fonds de coopération prévu à l'article L. 5334-7 du CGCT et le reversement de l'excédent prévu à l'article L. 5334-10 dudit code;
- les dépenses résultant de l'application de l'article L. 622-9 du code du patrimoine ;
- les dotations aux amortissements des immobilisations (pour les communes de 3500 habitants et plus) ;
- les dotations aux amortissements des subventions d'équipement versées (pour les communes de moins de 3500 habitants) ;
- les dotations aux provisions dont les modalités (constitution, ajustement, emploi) sont déterminées en Conseil d'État;
- les intérêts de la dette et les dépenses de remboursement de la dette en capital;
- les dépenses découlant de l'application de la loi n° 2000-614 modifiée du 5 juillet 2000 relative aux gens du voyage (*articles 2 et 3*);
- l'acquittement des dettes exigibles.

Les collectivités sont tenues d'inscrire dans leur budget les crédits correspondant aux dépenses obligatoires et de les mandater sous peine de s'exposer aux mesures prévues par le CGCT (celles-ci sont exposées dans le chapitre intitulé *Le contrôle budgétaire*),

## RÉUNION PUBLIQUE DE PRINTEMPS

C'est aux grands changements de saisons que reviennent les temps des bilans !

L'équipe municipale était au rendez-vous pour présenter le bilan des 6 mois écoulés et de nouveaux habitants s'étaient joints au groupe des fidèles des réunions publiques...

Le maire et ses adjoints ont une fois encore exposé très clairement, ce qui permet à la commune de fonctionner sans problèmes.

Tout d'abord **le budget**, dont le principe a déjà été expliqué par Gérard FAIVRE il y a un an, exposé soutenu par la projection de tableaux récapitulatifs. Nous avons bien compris la complexité d'un budget municipal, et comment on détermine les possibilités d'investissement de la commune dans l'écart entre les postes de dépenses et de recettes. Une petite commune comme St-Seine a de *gros postes de dépenses pour son fonctionnement*, *le personnel*, *la voirie* (St Seine comporte de nombreuses voies municipales dont elle doit assurer l'entretien), *l'électricité* (qui coûte 43,29€ par habitants et par an), *les pompiers* (le CPI et la participation au SDIS), *l'affranchissement* qui est un poste énorme malgré la dématérialisation, car il y a de gros et nombreux envois recommandés liés aux permis de construire, aux papiers d'identité, *les contributions obligatoires* liées à l'école, les transports scolaires, *les impôts* aux autres communes.

Pour fonctionner, la commune doit disposer nécessairement de 175 600€

*Elle dispose en recettes* : des ventes de bois, des impôts locaux qui assurent une grande partie de ses ressources, de la dotation globale de fonctionnement qui est accordée en fonction du nombre d'habitants au dernier recensement, de la dotation de solidarité rurale et de la dotation de péréquation (participation des communes riches au financement des communes pauvres. Tout ceci lui permet des recettes de 189 600€

Si nous nous souvenons de la leçon de la dernière réunion publique, *la capacité d'autofinancement de la commune n'est que de 14 000€ pour investir et faire d'autres travaux*. Le jeu des subventions et du retour de la TVA permet un certain nombre de dépenses et de réalisations de travaux : de la voirie., route de Fahy, autour de l'église, rue du Moulin, de l'éclairage dans le lotissement, à la salle des fêtes la séparation des réseaux électriques, à la mairie le remplacement des fenêtres, l'église dont les travaux sont relancés avec un financement au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

*La fibre optique* est en suspend.

*Pour les recettes d'investissement*, il reste encore un lot à vendre dans le lotissement qui se rajoutera aux diverses subventions.

Il a donc été décidé d'augmenter légèrement le taux de calcul des impôts locaux de 3%, ce qui fait 9€ par foyer en moyenne, et permet 2 000€ supplémentaire pour le budget.

Cela permettra de voir arriver sans trop d'angoisses les exigences de remises aux normes des bâtiments et leur contrôle technique.

L'argent placé (542 000€) ne doit pas servir à équilibrer le budget.

## 2. L'église

L'échafaudage est là. La rue « ancienne route de Gray » a été barrée pendant la pose de l'échafaudage puis en circulation alternée, suivant la nécessité. Le stationnement sera limité sur la place. Pendant la durée des travaux, l'éclairage sera suspendu.

**3. La sécurité routière** avec pose de chicanes. Ce sont des aménagements provisoires effectués par le Conseil Général rue de Pouilly et route de Rosières, travaux demandés par les habitants et le Conseil Municipal. Leur objet : casser la vitesse des véhicules qui entrent dans le village. Pendant la période d'essai (un mois), toutes remarques sont à faire à la mairie.

*La sécurité est l'affaire de tous. Elle nécessite une prise de conscience collective.*

La pose d'un miroir en haut de la rue Basse est à l'étude, mais cela nécessite la résolution de problèmes techniques.

**4. La construction de la station d'épuration** est suspendue. Des tensions avec la commune de Montigny, propriétaire de l'actuelle station ont provoqué des polémiques car le retrait de la commune de St-Seine engendrerait de gros problèmes financiers et techniques pour les communes restantes. Le Conseil Général a demandé aux trois communes impliquées de faire le bilan dans chaque village et pour la station en fonctionnement. Les décisions seront prises en octobre.

## 5. Questions diverses

Le passage piéton route de Gray. Il sera repeint dans les temps laissés libres par la tonte.

Le stationnement des voitures, ancienne route de Gray : Le code de la route interdit tout stationnement dans les intersections. Aucune voiture ne devrait se trouver dans le bas de cette rue, la portion le long de l'église étant interdite au stationnement.

Les travaux du lavoir chemin de l'Abreuvoir du Comot. Ils demandent de gros travaux et ne peuvent être réalisés par des bénévoles. L'aménagement des berges est budgétisé mais pas le lavoir pour le moment.

**Il est proposé de travailler la question de la sécurité routière lors d'une prochaine réunion.**

## VIE COMMUNALE

### Réponse de la poste à une question du Maire

Monsieur Louis GENTILHOMME  
Maire de St Seine sur Vingeanne

Dijon, le 30-04-2009

#### Monsieur le Maire

Par lettre en date du 20-04-2009, vous avez attiré notre attention sur les difficultés que rencontraient les habitants de résidences secondaires de votre commune pour retirer de l'argent au relai poste commerçant.

Je vous confirme qu'effectivement, comme l'indique précisément la convention de partenariat qui lie la Poste au commerçant gérant ce relais poste, le retrait d'argent sur CCP ou sur livret A n'est possible qu'aux titulaires de comptes (CCP et ou livret A) ayant avant la transformation en partenariat leurs comptes domiciliés au bureau de poste de votre commune ou maintenant à celui de Fontaine-Française ou même d'Is sur Tille auquel est désormais rattaché le relais poste commerçant de St Seine sur Vingeanne.

J'ajoute que ces retraits sont limités à 150€ tous les 7 jours et réservés aux seuls titulaires des comptes, ce qui exclut les personnes qui ont procuration.

Toutefois les résidents secondaires de votre commune qui souhaiteraient réellement retirer de l'argent au relais poste commerçant dans les limites indiquées, ont la possibilité de transférer leurs comptes au bureau de Fontaine-Française ou d'Is sur Tille et de demander leur inscription sur la liste des bénéficiaires de retrait au relais poste commerçant de St Seine sur Vingeanne.

Ils peuvent effectuer cette démarche auprès de la Directrice d'établissement d'Is sur Tille, Mme Hélène Grosset (tel 03 80 95 60 50).

En espérant avoir répondu à vos interrogations, veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Charles Vilpoux

Délégué aux affaires territoriales de Bourgogne

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

### ACCUEILS DE LOISIRS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

#### LES ACCUEILS DE LOISIRS

À partir de la rentrée scolaire 2009/2010, les enfants du canton de Fontaine Française seront scolarisés au pôle scolaire.

Avec ce nouveau bâtiment, de nouveaux services entrent aussi en fonctionnement :

**L'accueil périscolaire** : accueillis par des animateurs qualifiés, le matin avant l'école, le soir après l'école, et entre midi et deux heures, les enfants de l'école maternelle et de l'école élémentaire pourront jouer, faire leur travail scolaire, ou pratiquer toute autre activité au gré de leurs envies (lecture, dessins, jeux de société...). Il est nécessaire de remplir un dossier d'inscription, il est disponible à la Communauté de Communes, et à la Mairie. Tous les renseignements nécessaires y figurent (horaires, tarifs, règlement inté-

rieur...)

**Cet été** : Le centre de loisirs fonctionnera, pour les enfants de 4 à 12 ans, du 4 au 31 juillet, à Fontaine-Française dans les locaux de la Maison du Val de Vingeanne, animé par une équipe dynamique et qualifiée.

Comme pour l'accueil périscolaire, il est nécessaire de remplir un dossier d'inscription, il est disponible à la Communauté de Communes, et à la Mairie. Tous les renseignements nécessaires y figurent (horaires, tarifs, règlement intérieur...)

Nous vous conseillons de ne pas tarder car les inscriptions ont débuté pour ces services de loisirs et beaucoup de familles sont intéressées.

Pour toutes questions, Christian CHARLOT est à votre disposition.

ASSOCIATIONS

**MANIFESTATIONS ESTIVALES**

Dimanche 5 JUILLET	VIDE GRENIER Rues du village
Lundi 13 JUILLET	DÉFILÉ AUX LAMPIONS FEU D'ARTIFICE <b>BAL DES POMPIERS</b>
Mardi 14 JUILLET	JEUX DIVERS Cours de la Mairie. REPAS
Dimanche 26 JUILLET	MARCHE GOURMANDE
Dimanche 23 AOUT	CONCOURS DE PÊCHE Moulin

## ÉTAT CIVIL

Nombre d'habitants en juin 2009 : **415**

### Décès

- Jean CORDIER-LASSALLE le 27 décembre 2008
- Paul MAILLOT le 22 JANVIER 2009
- Alain MONIN le 29 mai 2009

### Naissances

- Laura MASSON le 30 mars 2009

### Les nouveaux habitants

- ◆ Noémie GAVOILLE au 9, de la rue Basse
- ◆ Gaëlle ROZE et Éric PANTEGHINI au 9, de l'Ancienne route de Gray
- ◆ Myriam HOCINE et Florian GILLET au 1, de la rue des Buttes
- ◆ Aurore KUBICKI et Bruno DESFETE au lotissement « les Vausselettes »
- ◆ Katia et Frédéric VALICHON au 18, rue de Fontaine

Nous leur souhaitons une bonne installation et un agréable séjour parmi nous.

#### Droit de réponse

Toute personne a la possibilité de donner son opinion ou de réagir à un article de ce journal. Les courriers devront parvenir au secrétariat de mairie, avant le 1<sup>er</sup> mai, pour la publication du mois de juin et avant le 1<sup>er</sup> novembre pour la publication de décembre.

#### Le journal « SAINT SEINE INFOS »

est rédigé par les membres de la commission communication. La commission élabore la liste des grands titres ; définit le thème de l'édition ; répartit la rédaction initiale des différents articles entre ses membres.... relit ; restructure ; corrige par un travail en commun, l'ensemble du contenu du journal. Ce travail s'étale sur cinq mois.

Les membres de la commission :

Louis GENTILHOMME  
Christian CHARLOT  
Gérard FAIVRE  
Claire-Alix MORIN